

MIGRATIONS : *peurs, réalités, propositions.*



Association de
Solidarité avec
Tous les
Immigrés

ASTI BORDEAUX

10 rue Causserouge

33000 Bordeaux

Tel : 05 56 92 65 98

astibordeaux@gmail.com

www.astibordeaux.fr/



Février 2017

De nombreuses personnes sont réticentes, voire opposées à vivre dans une société où les étrangers ont leur place et en accueillir de nouveaux provenant pour une large part de pays en guerre.

Face à ces réticences, nous voulons contribuer à démêler ce qui ressort des peurs, et ce qui appartient à la réalité.

Il reste assez de difficultés auxquelles il faut trouver des solutions pour que tous, français et étrangers, puissent vivre dans des conditions dignes, sans se charger de craintes infondées.

Des idées circulent, des propositions et initiatives existent, il reste à les prendre en compte pour bâtir de nouvelles politiques plus adaptées au monde contemporain.

Petit argumentaire en 7 points :

- 1 Les migrants sont-ils de plus en plus nombreux ?
- 2 Pourquoi viennent-ils dans nos pays ?
- 3 Le mythe de la France généreuse.
- 4 Les migrations sont-elles une charge pour l'économie?
- 5 Les migrations : danger ou richesse.
- 6 Les échecs des politiques européennes de migration actuelles.
- 7 La liberté de circulation et d'installation comme objectif...



Point 1 Les migrants sont-ils de plus en plus nombreux ?

Le phénomène reste marginal au regard des mouvements de la population mondiale .

Actuellement on estime qu'il y a 230 millions de migrants internationaux, soit 3,3% de la population mondiale. Ce qui veut dire que plus de 96% de la population est resté dans son pays. On peut comparer ces 230 millions aux 800 millions de séjours de tourisme internationaux par an.

Les mouvements de population Sud-Sud représenteraient la majorité des déplacements ; ces migrations sont plus nombreuses que les migrations Sud-Nord. En 2013, plus de 38 % des migrants internationaux ont migré d'un pays en développement vers un autre, alors que 34 % ont quitté un pays en développement pour s'installer dans un pays développé.

L'immigration a toujours existé.

Les historiens s'accordent sur le chiffre de 60 millions d'émigrants européens entre 1850 et 1920.

Dans les années 20, la moyenne annuelle des entrées en France était de 300 000 immigrés.

Ces dernières années en moyenne 200 000 immigrés entrent tous les ans en France soit 0,3% de la pop totale(sce INSEE).

Comme 100 000 personnes quittent chaque année l'Hexagone, ce ne sont que 100 000 nouveaux arrivants qu'il faut accueillir par an.

C'est moins que la moyenne des pays de l'OCDE.

Au 1er janvier 2014 la population immigrée en France métropolitaine était de 5,9 millions de personnes soit 9 % de la population vivant en France, parmi eux 2,3 millions nés étrangers ayant acquis la nationalité française.

En France les étrangers en situation illégale seraient 200 à 400 000 ; cela ne représente pas plus de 0,3 à 0,6% de la population française.

Qui sont-ils ?

Longtemps, c'était plutôt des hommes seuls espérant pouvoir faire venir leur famille dans des conditions sécurisées. Aujourd'hui de plus en plus de femmes et de familles comme c'est le cas des Syriens. On note aussi la présence croissante de mineurs isolés (1600 à 2000 mineurs isolés à Calais au moment de l'évacuation)

Ce ne sont pas les plus pauvres, il faut payer les passeurs, la traversée clandestine de la Méditerranée coûte environ 1200 euros et venir d'Asie, plus de 10 000 euros.

Les classes sociales élevées sont sur-représentées parmi les migrants.

Une étude parlementaire de mai 2011 indique que les migrants subsahariens sont plus diplômés que la moyenne des actifs français.

Aujourd'hui , la France est-elle particulièrement accueillante ?

La France s'est engagée à accueillir 30 700 migrants -soit 0,05% de la population française – enregistrés aux hot-spots (Syriens, Afghans, Érythréens, Soudanais , à titre principal)

En 2015, 362 800 Syriens sont arrivés en Europe dont la moitié en Allemagne, 51 000 en Suède (Sce Eurostat)

Depuis 2015 la France a accueilli 10 000 Syriens sur les 5 millions de Syriens qui ont fui leur pays dévasté par la guerre (bombardements, tortures, viols, exécutions). 4 millions de réfugiés syriens se trouvent dans des pays voisins. Le Liban en a accueilli 1 million soit 20% de sa population, la Turquie 2,7 millions.

La France accueille moins de demandeurs d'asile que la moyenne des autres pays de l'UE.

En 2015, nombre de premières demandes d'asile enregistrées pour 1 million d'habitants (sce Eurostat) :

moyenne UE 2 470 personnes,

Royaume-Uni 591 personnes, France 1 063 personnes, Belgique 3 463 personnes, Allemagne 5 441 personnes, Suède 16 016 personnes.

En 2015, 80 075 demandes ont été enregistrées à l'OFPPA, dont 74 468 premières demandes et 5 607 réexamens, 14 119 ont abouti à une issue positive (OFPPA).

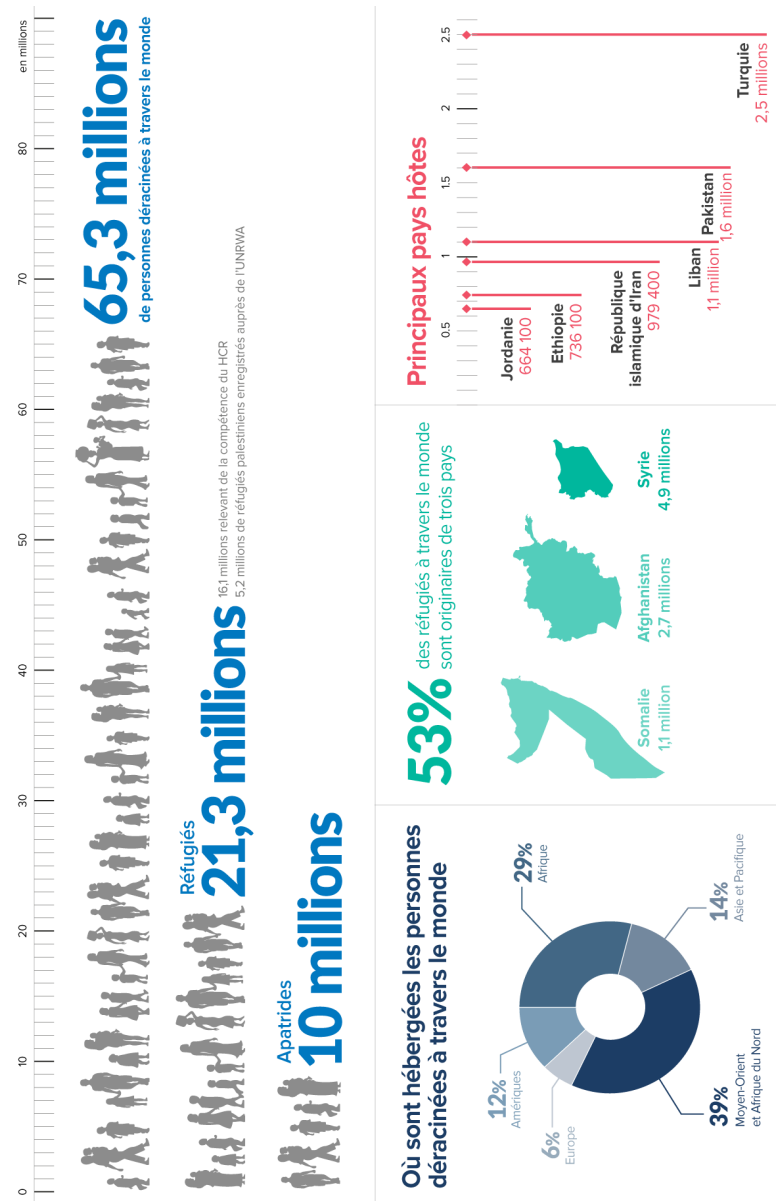
L'Allemagne est de loin le pays ayant validé le plus de demandes d'asile (148 215 statuts de réfugiés accordés sur 441 800 demandes).

La Suède est le deuxième pays d'Europe ayant accordé le plus l'asile en 2015, l'équivalent de 0,7 % de sa population, soit un réfugié pour 141 résidents en Suède.



Ali Dilem dans Charlie Hebdo

Source : Commission européenne



Point 2 Pourquoi viennent-ils dans nos pays ?

Ils sont contraints de fuir leur pays d'origine pour sauver leur vie.

Une majorité des migrants et des réfugiés qui arrivent fuient la guerre, un conflit, des persécutions, la torture ou des menaces de mort, l'esclavage, les trafics d'organes ...

En 2013, 63 % de personnes arrivées de manière irrégulière par voie maritime en Europe venaient de Syrie, d'Érythrée, d'Afghanistan et de Somalie, des pays ravagés par des conflits et des violations massives des droits humains. En 2014, les Syriens et Érythréens représentaient plus de la moitié des quelques 170 000 personnes qui sont arrivées en Italie par la mer. Le même constat a été dressé pour 2015.

Ils sont contraints d'emprunter des chemins dangereux

Pour rejoindre l'Europe, sans possibilité de visa et compte tenu des fermetures des routes les plus sûres, du durcissement de la surveillance et du déploiement des forces de sécurité, les migrants sont contraints de suivre des voies encore plus dangereuses, avec des conséquences tragiques. Des femmes, des hommes et des enfants se noient en mer, étouffent dans des camions.

C'est donc la politique de l'UE qui est à l'origine des morts en mer.

Peut-on imaginer que des gens, des familles avec enfants acceptent de prendre des risques mortels, traversées en canots, dans des camions, des containers pour le seul motif de « vivre mieux en Europe » ? 10000 morts en Méditerranée, 100% des femmes recueillies par l'Aquarius en Méditerranée avaient été violées ...

Ils n'ont pas d'autre choix s'ils veulent survivre.

Que ferions-nous à leur place ?

Qu'ont fait les Irlandais pour fuir la Grande famine de 1845 ? Un quart de la population irlandaise a quitté l'Ile .

Qu'ont fait les Républicains espagnols en 1939 pour échapper aux milices de Franco ? Entre le 28 janvier et le 13 février 1939 ce sont 475 000 Espagnols qui franchiront la frontière dans des conditions épouvantables.

Qu'ont fait des millions de Français en 1940 devant l'avancée allemande ? Un quart de la population française se lance sur les routes.

Pourrait-on gérer autrement ces flux ?

Organiser des voies légales d'accès aux territoires européens

La France et ses partenaires européens refusent pour la plupart de délivrer des visas humanitaires qui permettraient à tous ces réfugiés de prendre des moyens de transport en toute légalité, ce qui serait la lutte la plus efficace contre les passeurs.

La délivrance de visas et la suppression des visas de transit aéroportuaire s'imposent, comme s'imposent le soutien au regroupement familial et la sécurisation des parcours.

Mettre en œuvre le mécanisme relatif à l'octroi d'une protection temporaire.

prévu par la Directive 2001/55/CE du 20 juillet 2001 conçue pour offrir une protection immédiate « en cas d'afflux massif ou d'afflux massif imminent de personnes déplacées en provenance de pays tiers qui ne peuvent rentrer dans leur pays d'origine ».

Remplacer l'agence Frontex par un dispositif Européen dédié au sauvetage en mer.

Le mandat de Frontex est « la lutte contre l'immigration irrégulière »
Peut-on lutter contre l'immigration clandestine et tendre la main aux migrants en danger ? Peut-on cumuler le rôle de police des frontières avec celui de secouriste ?

Comme l'a rappelé le directeur de Frontex « surveiller n'est pas veiller sur ».

Remettre en cause le règlement Dublin qui impose l'examen des demandes d'asile dans le pays de première arrivée, donner aux demandeurs d'asile le choix de leur pays d'accueil.

Point 3 Le mythe de la France généreuse

Quels droits sociaux pour les migrants ?

Seuls les étrangers en situation régulière – titre de séjour ou ayant obtenu le statut de réfugié – ont des droits comparables aux nationaux (à l'exception du droit de vote) s'ils remplissent les mêmes conditions d'accès à ces droits et sous réserve d'avoir payé au préalable des cotisations sociales.

Les aides sociales sont les mêmes, mais certaines d'entre elles sont conditionnées par un temps de présence préalable en France (ex: l'étranger doit être titulaire d'un titre de séjour avec autorisation de travail depuis au moins 5 ans pour pouvoir toucher le RSA).

Les parents « en situation régulière » ne perçoivent pas les allocations familiales pour les enfants arrivés hors regroupement familial.

Le cas des demandeurs d'asile : pendant l'examen de leur demande qui dure de 6 à 18 mois, ils reçoivent **l'ADA (allocation pour demandeur d'asile)** qui est de 6,80€/jour pour un adulte seul, 10,20€ pour 2 personnes, 13,60 € pour 3 personnes. Pour un couple avec 2 enfants l'ADA est de 612€/mois alors que le RSA pour la même situation est de 1100€.

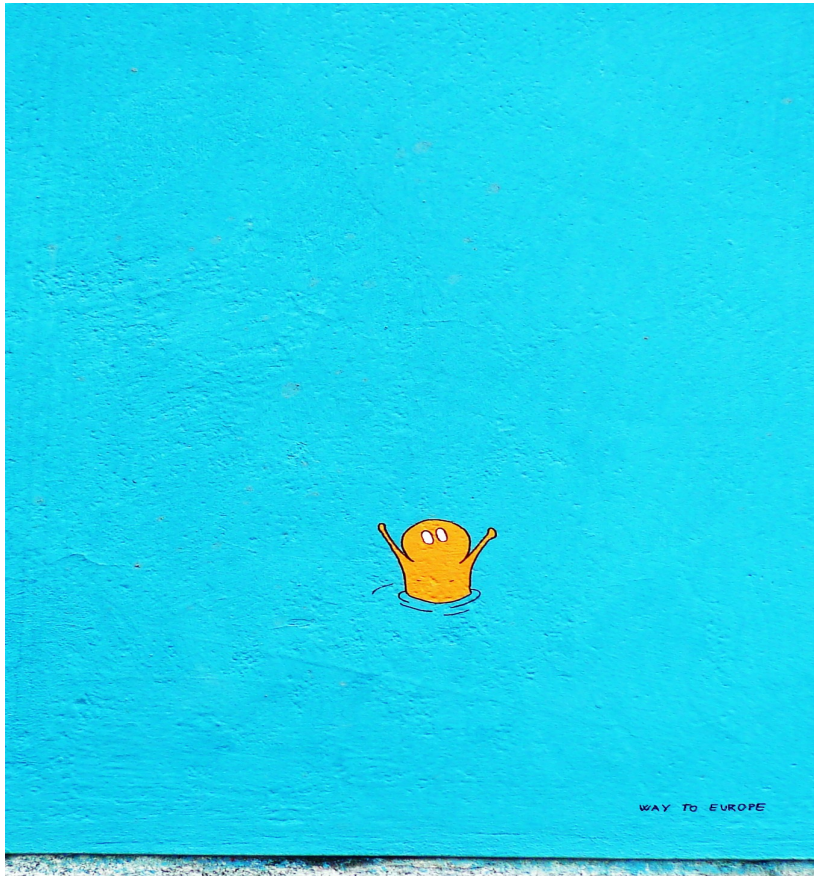
Les demandeurs d'asile ne perçoivent ni les allocations familiales, ni bien sûr le RSA. Ils n'ont pas le droit de travailler. Ils ne peuvent demander une autorisation de travail qu'après 9 mois sans réponse de l'OFPRA, et s'ils ont une proposition d'emploi.

Les étrangers sans titre de séjour

Ils ont seulement droit, à condition d'être en France depuis plus de 3 mois, à **l'AME (Aide médicale d'État)** qui donne accès au régime de base de la sécurité sociale c'est à dire à la gratuité des soins médicaux et hospitaliers de base

Comme l'a rappelé récemment la Ministre de la Santé : l'AME n'a pas seulement un motif humanitaire mais c'est un instrument de santé publique.

Ils n'ont droit : ni au régime général de la sécurité sociale même si



« Way to Europe » vu sur un mur à Madrid

beaucoup cotisent parce qu'ils travaillent, ni à l'accès aux offices d'HLM, ni aux allocations familiales pour leurs enfants, ni au RSA, ni à l'APL, AAH, minimum vieillesse etc...

Ont-ils d'autres avantages ?

Dans les « camps », la « jungle », les squats (ex les Sahraouis à Bordeaux), ils ne sont pas logés et la nourriture provient des dons alimentaires .

Les « relocalisés » de Calais sont logés dans des **Centres d'accueil et d'Orientation** (CAO) pour 3 à 5 mois : selon le cas ce sont des structures vides (ex des centres de vacances) ou des algécos aménagés. Ces CAO sont gérés par des associations ou des entreprises comme Adoma et financés par l'État à raison de 25€ par jour et par personne. Il est actuellement prévu 280 CAO répartis sur tout le territoire .

Lorsqu'ils sont officiellement demandeurs d'asile, c'est à dire enregistrés auprès de la préfecture, ils doivent quitter le CAO et intégrer un CADA (**Centre d'accueil pour demandeurs d'asile**). Les demandeurs d'asile ont normalement droit à un hébergement dans un CADA pour la durée de l'instruction de leur demande. Les déboutés du droit d'asile doivent le quitter dans le mois . Le nombre de places dans les CADA étant limité, **seuls 40% des demandeurs d'asile y sont logés**. Les familles peuvent être logées en hôtel ou en appartements partagés.

Les autres sont dépendants du 115 (numéro de téléphone que l'on doit faire tous les jours en espérant qu'il y aura une place pour le soir). A Bordeaux il y a 3 foyers et le nombre d'appels est 2 fois plus important que le nombre de places. **Les foyers du 115** sont des hébergements de nuit : tous les matins après 8h il faut quitter le foyer avec son bagage. Le logement se fait en dortoir, avec quelques chambres pour les familles avec enfants. Ce n'est donc ni une hôtellerie de luxe, ni un logement autonome. Il n'existe aucun « quota » d'attribution pour les « étrangers » dans les services d'HLM. **C'est le manque de logements sociaux qui pose problème.**

10



D'après KANAR (AlterEcoPlus 16/04/2015)

Point 4 Les migrations sont-elles une charge pour l'économie?

L'impact des migrations sur le marché du travail ?

Les migrants sont-ils responsables du chômage ?

L'idée simple mise en avant depuis 20 ans qu'un immigré peut être remplacé par un chômeur ne se vérifie pas dans les faits car ils ne sont pas forcément prêts à occuper les mêmes emplois.

L'idée plus complexe d'une immigration « choisie » en fonction des besoins de l'économie n'a pas abouti à pallier les manques de main d'œuvre affectant certains secteurs d'activité.

En effet, selon l'OCDE 2016 l'immigration répond à des besoins non pourvus dans le secteur du BTP, des services à la personne, de la santé, des services informatiques (estimés par Pôle emploi à 1,7 millions d'emplois en avril 2016). A noter aussi l'importance des immigrés dans l'artisanat dit en déclin (commerces de proximité, activités artisanales, auto entrepreneurs)

Les travailleurs immigrés se retrouvent majoritairement dans les emplois les moins qualifiés et les plus précaires.

Par ailleurs, les besoins sont multiples et on trouve un nombre non négligeable d'immigrés dans des emplois très qualifiés des services hospitaliers en particulier. Là encore il s'agit de services difficilement pourvus par la population française en raison des contraintes particulières : on estimait qu'il y avait 30% des chirurgiens urgentistes titulaires de diplômes étrangers.

On sait que le vieillissement de la population et le déclin démographique européen entraîneront de fait un recours à une population venue d'ailleurs. Ce constat est valable pour l'Allemagne, mais aussi pour la France.

En outre les immigrés ne sont pas seulement des producteurs, ce sont aussi des consommateurs qui augmentent la demande globale et donc la production, ce qui participe à la création d'emplois.

Font-ils baisser les salaires ?

Dans la mesure où ils ne sont pas vraiment en concurrence sur les mêmes types d'emplois, il est difficile de dire qu'ils font pression sur

les salaires. Mais dans un certain nombre d'emplois ils sont surqualifiés car on ne reconnaît pas leurs diplômes étrangers. Un médecin sénégalais va se retrouver aide soignant. Un titulaire d'un diplôme professionnel va travailler comme manœuvre.

La concurrence de travailleurs non déclarés peut exercer une pression à la baisse et pour éviter que des migrants y participent, il faut les autoriser largement à travailler, ce qui permettrait en plus de faire rentrer des cotisations sociales.

L'impact des migrations sur les finances publiques (nationales, locales, sociales) ?

Les comptes de l'immigration sont très complexes à calculer ce qui explique que selon l'orientation politique on peut dire « ils coûtent plus qu'ils ne contribuent » ou « ils coûtent moins qu'ils ne contribuent ».

Dans tous les cas et dans toutes les études sérieuses il est constaté que l'écart entre le gain ou la perte nette -différence entre les contributions (impôts directs+ cotisations sociales) et les transferts sociaux (allocations familiales, santé, retraites) est soit nul soit +ou - 1%. pour l'ensemble des pays développés.

En toute hypothèse cet écart serait à regarder en ayant en tête les montants de la fraude fiscale et des fuites de capitaux à l'étranger estimés en France de 60 à 80 milliards €.

Ces études doivent tenir compte de plusieurs facteurs :

- l'âge de la population immigrée - globalement plus jeune donc plus en position d'être active et de verser des contributions liées à l'activité mais aussi de percevoir le RSA et les allocations familiales. Cela signifie également moins de dépenses de santé et de retraite (qui représentent en France 80% des dépenses de transferts) .

Une partie des « retraités » restés étrangers ne perçoivent pas l'intégralité de leurs droits s'ils résident à l'étranger.

- mais surtout la politique suivie par le pays : facilité ou non d'accès au marché du travail. Plus la population immigrée est intégrée, plus le marché de l'emploi est « ouvert » et plus le gain est positif. A l'inverse, comme c'est le cas en France, les restrictions à l'accès au marché du travail privent la France d'une main d'œuvre motivée et productive.

La surreprésentation des enfants d'immigrés parmi les jeunes chômeurs s'explique par la discrimination existante sur le marché du travail qui, à qualification égale, préfère réserver des emplois à d'autres.(cf rapports de La Halde)

La contribution des immigrés en situation irrégulière est très déséquilibrée : le plus souvent ils ont travaillé, cotisé mais ne perçoivent aucune prestation. L'association des Maliens expulsés estimait à plusieurs milliards les contributions perdues par les Maliens.

Les migrations freinent-elles la croissance économique?

L'afflux des migrants en Allemagne et Autriche en 2015 n'a en rien détruit leur économie.

La Suède connaît actuellement une croissance de 4,5% (en France 1,2) entièrement due à l'effet «migrants» : c'est le pays qui a accueilli entre 2014 et 2016 le plus de réfugiés en proportion de sa population (160000 pour 9,5 millions d'habitants).

Au total ce n'est pas l'importance numérique des « immigrés » qui présenterait des risques économiques pour la France mais bien la mauvaise intégration que celle-ci réserve aux immigrés. Selon l'OCDE « il y a urgence à mieux cibler l'arsenal des mesures visant à faciliter et à accélérer l'intégration des immigrés et de leurs enfants afin de s'assurer qu'ils contribuent au maximum de leur potentiel au développement économique et social de la France »

De plus, les migrants aident au développement économique des pays d'origine par les transferts qu'ils envoient aux familles. Ces transferts privés sont estimés représenter 3 fois l'aide publique au développement de la France qui était de 10,4 Mds en 2014, soit 0,36 % du PNB (Sce OCDE).

L'exemple des pays développés montre que les exportations vers les pays de départ des immigrés peuvent être stimulées si le pays d'accueil sait recevoir correctement les étudiants, les migrants....



Kroll dans le journal *Le Soir*

Point 5 Les migrations : danger ou richesse ?

«on a peur qu'il y ait des terroristes parmi eux»

Ce risque ne peut être limité que par l'enregistrement et l'identification des migrants lors de leur arrivée en Europe ce qui est impossible lorsque ces migrants arrivent en masse avec des passeurs comme cela a été le cas pendant l'été 2015. Seules des voies légales d'entrée permettent un contrôle.

Il est illusoire de penser que le blocage complet des frontières annulera tout risque de terrorisme car nombre de terroristes étaient français ou belges et avaient été recrutés sur le sol européen. Ils peuvent aussi voyager comme tout le monde, notamment par avion, et si nécessaire avec de faux papiers.

N'oublions pas que les personnes qui arrivent dans l'UE sont des hommes, des femmes et des enfants qui fuient pour sauver leur vie ou trouver une vie meilleure pour eux et leurs familles.

En outre les réfugiés syriens et kurdes fuient justement Daech après l'avoir combattu.

« la criminalité va augmenter »

La peur face à l'arrivée d'étrangers est ancienne : fin 19ème, on disait pour les Italiens que l'Italie se débarrassait de ses délinquants, puis on a dit pour les Espagnols républicains que l'Espagne se débarrassait de ses révolutionnaires.

Aujourd'hui c'est la présence ou l'arrivée de personnes originaires d'Afrique ou du Moyen-Orient qui alimentent les craintes.

Cependant, on constate que la part des personnes étrangères incarcérées est en baisse constante depuis 30 ans : 14% des délits concernaient des étrangers dans les années 1970, aujourd'hui ce n'est plus que 10%.

Au 1^{er} janvier 2015, 12 600 personnes de nationalité étrangère étaient en prison (soit 19% de la population carcérale). Cette part reste surreprésentée : pourquoi ? Les étrangers sont plus souvent sanctionnés par des peines de prison et celles-ci sont en outre plus longues non pas en raison de l'importance des délits commis, mais parce que leur situation est plus souvent précaire .

16

Seule une stabilisation de leur situation permettra de faire reculer des actes de délinquance dont une grande partie est symbolique de la « délinquance du pauvre »

« ils ne vivent pas comme nous »

La peur de la différence est aussi ancienne : dans les années 1920, on jugeait les Polonais catholiques inassimilables en France car ils étaient -disait-on- complètement dépendants de leurs prêtres eux-mêmes inféodés à la papauté vue comme une puissance extérieure....

Aujourd'hui encore, certains sont différents soit par la culture, soit par la religion, etc... d'autres se sont fondus dans l'ensemble de la société.

Mais dans le monde contemporain où la circulation des idées et des objets matériels est aussi importante, pouvons nous imaginer ne vivre qu'avec des personnes exactement à notre image?

C'est illusoire et ce serait très peu enrichissant et contradictoire avec notre plaisir de touriste « d'aller voir ailleurs ».

Certains sont musulmans mais pas tous car ils peuvent être aussi orthodoxes, catholiques, ou athées.

Trop souvent un amalgame est fait entre musulmans et intégristes, généralisant ainsi une peur du musulman. Être musulman n'est pas être intégriste et ces derniers ne sont qu'une infime minorité.

La réalité de notre monde est de vivre avec ces différences, même d'accepter qu'elles puissent être dérangeantes tant qu'elles ne sont pas contraires aux droits et libertés de chacun.

Beaucoup de migrants ont une formation

En 2012 (source INSEE) 63% des migrants entrés en France sont au moins titulaires d'un diplôme niveau bac et 40% sont diplômés universitaires. En 2015 à Calais, plus de la moitié des migrants avaient au moins le bac.

Parmi les réfugiés syriens et autres, se trouvent beaucoup de gens hautement qualifiés, avocats, médecins, enseignants, travailleurs qualifiés.

Ce ne sont pas les plus pauvres en capital économique ou culturel qui quittent leur pays.

17

Ils veulent s'intégrer

Beaucoup le sont déjà et font partie intégrante de la société française. Ils participent à la vie des quartiers via des associations sportives, culturelles... Ils sont présents dans la vie professionnelle dans tous les métiers et seront indispensables demain pour pallier l'insuffisance de main d'œuvre.

En 2015, plus nombreux que les années précédentes, 114000 d'entre eux ont acquis la nationalité française.

Les derniers arrivés apprennent le français et les cours donnés par les bénévoles des associations sont tous pris d'assaut. Leurs enfants sont immédiatement scolarisés et, comme tous les enfants, ils apprennent très vite la langue française et suivent rapidement les mêmes cours que les nationaux.

Certains, très minoritaires mais dont on parle beaucoup, répugnent à poursuivre leur intégration dans la société française ou se sentent tellement rejetés qu'ils s'en écartent. C'est un travail peut-être difficile mais nécessaire à entreprendre pour en réduire le nombre, en favorisant les chemins d'intégration tant professionnel que scolaire, en s'attaquant aux ghettos...

Ils nous apportent leur richesse, leur diversité, leur courage.

Combien d'Apollinaire, Marie Curie (deux prix Nobel), de Picasso, de Charles Aznavour, d'Yves Montand, de Marcel Bich (l'inventeur du stylo bic) de Pierre Cardin, Lagerfeld, Kundera, Charpak (prix Nobel), Gao Xingjian (prix Nobel), Ibrahim Maalouf (musicien) etc - tous français nés étrangers - se cachent parmi ces « envahisseurs menaçant notre identité française » ? Et aujourd'hui encore combien de champions olympiques, de footballeurs, d'artistes ?

Combien d'Espagnols réfugiés se sont battus dans les maquis, sont morts pour la France, combien de ritals, polacks, négros, bougnoules, portos et autres métèques sont morts pour la France pendant les guerres de 14-18, et dans les maquis ?

On ne perd rien en accueillant les étrangers, bien au contraire. On y gagne en grandeur puisqu'on s'ouvre au monde, que l'étranger apporte avec lui. Notre petite France s'élargit, se hausse à son bel idéal de « patrie de droits de l'homme ».

Chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage; il semble que nous n'avons d'autre mire de la vérité et de la raison que l'exemple et idée des opinions et usages du pays où nous sommes.

Là est la parfaite religion, la parfaite police, parfait et accompli usage de toutes choses.

Montaigne, Les Essais 1580

Point 6 Les échecs des politiques européennes de migration actuelles.

Un parcours dangereux et éprouvant

Depuis 2014, 10 000 personnes ont perdu la vie en Méditerranée.

Pour l'année 2015, 1 million d'étrangers seraient entrés irrégulièrement dans l'UE (510 millions d'habitants) : pour la moitié des Syriens fuyant un pays en guerre et pour le reste essentiellement des Érythréens, des Soudanais et des Irakiens - ayant donc pour la plupart vocation à être accueillis comme réfugiés -.

Les accords européens sur les relocalisés : une charge légère pour l'UE, un accueil insuffisant .

En 2015 , au lieu de déclencher le dispositif de « protection temporaire prévu en cas d'afflux massif de personnes déplacées aux frontières de l'Europe » l'UE met en place un mécanisme de répartition des migrants visant à soulager l'Italie et la Grèce.

En septembre 2015 est validé le principe d'une relocalisation par les États membres volontaires de 160 000 migrants demandeurs d'asile sur 2 ans. La France en accepte 30 700 (soit 0,05% de sa population). La sélection de ces réfugiés potentiels se fait dans des hot-spots en Grèce et en Italie où sont présents des agents de Frontex : identification des nouveaux arrivants, sélection des réfugiés potentiels qui seront relocalisés, et éloignement des autres migrants. Certains pays (Pologne) reviennent sur leur engagement, d'autres (Suède, Autriche) en demandent la suspension.

En mars 2016, un accord politique violant gravement les droits des migrants est conclu avec la Turquie. Il prévoit le retour de tout nouveau migrant quittant la Turquie pour la Grèce et la réinstallation dans un pays de l'UE des réfugiés syriens présents en Turquie selon le principe d'un retour pour une réinstallation.

La Turquie considérée par l'UE comme un pays tiers sûr, malgré la dérive autoritaire de son gouvernement, doit examiner la demande d'asile.

20

L'objectif initial était de relocaliser 160 000 personnes en deux ans cet objectif a de facto été revu à la baisse avec les 54 000 places (sur les 160 000 relocalisations) que l'UE a décidé de rendre disponibles dans le cadre de l'accord migratoire avec Ankara pour accueillir directement des réfugiés syriens arrivés en Turquie.

Selon des chiffres publiés en septembre 2016 par la commission européenne moins de 6000 personnes ont été relocalisées dans les pays de l'UE .

En France ce sont 1952 personnes en majorité syriennes qui ont été relocalisées essentiellement depuis la Grèce.

De fait, des milliers de personnes en besoin de protection sont abandonnées dans les prisons à ciel ouvert que sont devenues les îles grecques de Lesbos, Samos, Chios, Leros et Kos.

Le retour des camps en France ?

Calais, la Grande Synthe : symbole du dysfonctionnement de la politique européenne.

Un accord franco-britannique de 2003 autorise l'Angleterre à se servir de la France comme d'une zone tampon en externalisant sa frontière sur le territoire français. Les migrants voulant passer en Angleterre s'agglutinent côté français prenant des risques considérables et payant de plus en plus cher pour passer.

En 2015/2016 la poursuite de la guerre provoque une augmentation du nombre de migrants : 10 000 migrants près de Calais dont 1600 à 2000 mineurs isolés qui ont de la famille en Angleterre et devraient pouvoir la rejoindre, mais l'Angleterre n'en a accepté que 750.

Le camp de Calais a été autoritairement vidé et rasé fin octobre 2016 et l'État a dispersé les migrants dans des CAO (Centre d'accueil et d'observation) sur la France entière.

Le séjour en CAO est prévu pour une durée de 3 mois à l'issue desquels les personnes devront avoir déposé une demande d'asile si elles le souhaitent et sinon elles doivent voir leur situation administrative examinée.

L'opération qualifiée d'«humanitaire» menée par le gouvernement à Calais implique le respect des droits et libertés fondamentaux des

21

exilés au rang desquels se trouve l'accès aux droits qui n'apparaît pas garanti.

La Nouvelle Aquitaine doit accueillir 900 personnes provenant de Calais dont 300 en Gironde et recenserait 59 CAO (Ministère de l'Intérieur).

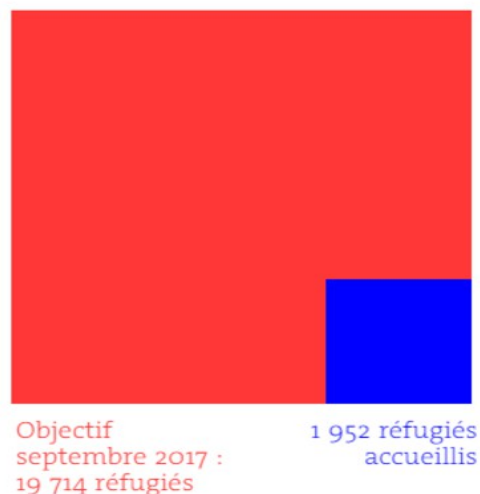
CAO en Gironde : Arès, Carcans, Le Taillan, Mérignac, Talence, Bordeaux, Le Bouscat, Hostens.

Un centre humanitaire ou un camp à Paris ?

En novembre 2016 l'ouverture d'un camp humanitaire de 400 places, prévu pour un accueil de 5 à 10 jours avant orientation vers un CAO : un tel centre implique également le respect des droits et libertés fondamentaux des exilés pour être réellement humanitaire.

Demandeurs d'asile relocalisés en France

De septembre 2015 à septembre 2016



Source : Commission européenne

Point 7 Face à l'échec des politiques migratoires actuelles : la liberté de circulation et d'installation comme objectif ...

La circulation des personnes est une réalité dans notre monde contemporain, elle accompagne les marchandises, les capitaux, les idées, les images... Il est irréaliste de vouloir contenir ces mouvements de populations par des murs, des barbelés, des lois comme le proposent les politiques migratoires actuelles.

Quitter son pays est inscrit dans les droits de l'homme, entrer dans un autre que le sien, ne l'est pas.

Les pays les plus privilégiés offrent à leurs citoyens des possibilités de circulation quasiment sans limites, tandis que les trois quarts de l'humanité ne peuvent échapper à une forme d'assignation à résidence de fait.

1,5 à 2 millions de Français sont expatriés et vivent dans le pays de leur choix alors que d'autres (pays du Sud) rencontrent de nombreuses entraves à leur liberté.

Revendiquer la liberté de circulation et la liberté d'installation c'est demander que soit **appliqué le principe universel d'égalité des droits**

Contenir la migration par des mesures de contrôle administratif et policier: ça ne marche pas

Depuis plus de dix ans, la fermeture des voies d'accès légales au territoire européen s'est accompagnée de la mise en place de mesures répressives qui empêchent les migrants et les réfugiés d'accéder au sol européen.

La fermeture des frontières ne diminue pas le nombre des immigrés, c'est celui des morts sur le chemin de l'exil qui augmente .

Aujourd'hui plus que jamais, l'Union Européenne doit prendre ses responsabilités et infléchir sa politique migratoire.

Jusqu'en 1974 les frontières étaient ouvertes, et le monde n'était pas

- bien loin s'en faut - plus riche qu'à présent ; or, pendant cette période, l'immigration existait mais aucun déferlement ne s'est produit.

Avant la fermeture des frontières des allers et retours étaient possibles. Si on partait on pouvait revenir ou décider de rester au pays. Ce pouvait même être un autre membre de la famille qui migrerait.

Maintenant, si on a pu entrer, on reste même sans papiers car on ne pourra plus revenir.

La fermeture des frontières ne diminue pas le nombre des immigrés, ce sont les clandestins qui augmentent.

L'ouverture des frontières est-elle possible en période de chômage ?

Le maintien dans la clandestinité, la peur de l'expulsion et la nécessité de survivre pousse à accepter n'importe quel emploi et dans n'importe quelle condition ce qui satisfait totalement quelques grosses entreprises du bâtiment, l'hôtellerie ... qui disposent ainsi d'une main d'œuvre malléable et corvéable.

Ainsi cette situation a des conséquences sur les conditions de travail et les droits sociaux de l'ensemble des salariés

Un travailleur au noir ne peut rien exiger... des immigrés légaux en situation régulière accepteraient-ils d'être traités comme des esclaves?

Pourquoi ne défendraient-ils pas leurs droits avec les autres travailleurs?

Conclusion

L'idée qu'il faut défendre l'État nation contre l'envahisseur permet de détourner la colère face à la paupérisation et à la précarisation générale. Le développement de la xénophobie est un moyen de manipulation.

Le rapport de 2009 des Nations Unies "Lever les barrières" démontre par tous les indicateurs de développement humain (bien plus convainquant que le PIB par habitant) qu'il y a un bénéfice partagé entre les pays d'accueil et ceux d'origine à lever les barrières pour

organiser, faciliter et accompagner les mobilités.

Ces bénéfices réciproques sont d'autant plus élevés que les droits des personnes migrantes sont respectés.



Lexique

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc aussi des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. A l'inverse elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France.

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

Un migrant est une personne qui quitte son pays pour aller vivre sur un autre territoire pour de multiples raisons, et ce de façon temporaire ou permanente. Certains migrants se déplacent de leur propre gré, d'autres y sont forcés notamment en raison d'une guerre ou de persécutions.

Un demandeur d'asile est une personne qui a quitté son pays en quête d'une protection internationale, mais qui n'a pas encore obtenu le statut de réfugié. Il ne peut pas être renvoyé de force dans son pays pendant la procédure d'examen de sa demande d'asile. De plus, une personne ne peut être renvoyée de force dans son pays si sa vie ou sa liberté y est menacée (principe de non-refoulement).

Un réfugié est une personne qui a fui son pays parce qu'elle craint avec raison d'y être persécutée en cas de retour, du fait de son identité (son origine ethnique, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social), de ses convictions religieuses ou de ses opinions politiques et dont le gouvernement ne peut ou ne veut assurer la protection. À la différence d'un demandeur d'asile, le statut de réfugié lui a été reconnu

Frontex est une agence européenne qui coordonne les initiatives des États de l'UE pour la régulation et la surveillance des frontières ; elle est présente dans les hot-spots.

Un Hot-spot est un dispositif créé en 2015 par l'UE et destiné à organiser le tri entre les migrants éligibles à l'asile et les autres qui doivent être expulsés.



La liberté ne connaît pas de frontière, il suffit qu'une voix s'élève et appelle à la liberté dans un pays pour redonner courage à ceux qui sont à l'autre bout du monde.

Kofi Annan

**Délinquants
solidaires**



Si la solidarité avec les étrangers est un délit,
alors nous sommes tous délinquants